



Le mardi 9 avril 2024, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 4 avril 2024 et affichée.

Ordre du jour :

- **Travaux d'aménagement de la bibliothèque**
- **Projet d'aménagement du complexe sportif**
 - Modification du programme de maîtrise d'oeuvre
 - Agence Nationale du Sport - Demande de subvention
- **Projet d'implantation d'éoliennes**
 - Modification des statuts de la société EOLIZE
 - Point sur les candidatures déposées
- **Finances :**
 - Affectation des résultats 2023 sur le budget primitif principal 2024
 - Vote des taux d'imposition 2024
 - Vote des budgets primitifs 2024 : Budget principal et annexe micro crèche
 - Voirie 2024
 - **Personnel communal :**
 - Recrutement en cours
 - Modification du régime indemnitaire
- **Foncier**
 - Lieu-dit « La Cette » : Acquisition de parcelles et Bornage
 - Régularisation de bail rural : Etablissement Saudrais – M. HUET Jean Paul
- **Affaires diverses**
 - Maison de santé : Bail avec l'orthophoniste

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier à compter .

Absents excusés : Mme GAULARD Christelle a donné pouvoir à Mme DOURDAIN ;
Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Monsieur Yann BOUVET ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

Intervention orale du collectif « Gare aux éoliennes à Val d'izé

En ouverture de séance, le Maire informe l'assemblée que, par courrier reçu le lundi 8 avril, le collectif « Gare aux éoliennes à Val d'izé » a demandé à ce que quelques membres puissent présenter leur point de vue lors de la séance, et qu'il y a répondu favorablement en leur accordant une intervention de 30 minutes.

Monsieur Jean Paul GARRY prend donc la parole et présente les raisons pour lesquelles il est « totalement contre le projet d'implantation d'éoliennes », parmi celles-ci : le risque que représentent les éoliennes pour la santé humaine et animale, les nuisances qu'elles induisent et la dévalorisation immobilière qu'elles génèrent. Il précise que de nombreux témoignages en ce sens sont disponibles sur les réseaux et certains lui ont été rapportés lors du porte à porte réalisé.

Monsieur Pierrick MAIGAN poursuit le propos en invitant les élus à ne pas suivre les tendances qui évoluent dans le temps, à ne pas se laisser séduire par l'attrait financier de ces opérations, à se questionner sur les conséquences risquées d'un tel projet.

Suite à l'approbation du compte rendu de la séance du 20.02.2024, le Maire indique qu'il a renoncé au droit de préemption urbain pour les biens situés 9 rue Saint Laurent - 12 rue des Pins - Lot. les Eglantines - Imp. des Primevères - 26, Les Hauts d'Izé (une partie de la parcelle) et 16 rue Jean Leduby.

Budget commune 2024

En préambule à la présentation du budget primitif 2024, le Maire informe l'assemblée du montant

- des indemnités dont ont bénéficié les élus siégeant au conseil municipal,
- des dotations qui seront versées par l'Etat (Dotation forfaitaire + Dotation de solidarité rurale + Dotation nationale de péréquation) : 317 221€ pour 2024 (299 436 € en 2023)

Affectation des résultats de l'année 2023

Le Maire rappelle que le compte administratif 2023 fait apparaître, un résultat positif de :

- + 183 053,00 € en section d'investissement ; ce montant sera affecté en recettes d'investissement à l'article 001.
- + 451 490,54 € en section de fonctionnement.

Considérant les besoins de financement du budget 2024, sur proposition du Maire ; le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement constaté au compte administratif 2023 comme suit :

- 51 490,54 € en section de fonctionnement du budget primitif 2024,
- 400 000,00 € en section d'investissement du budget primitif 2024.

Taux d'imposition – Année 2024

L'état 1259 transmis par les services fiscaux prévoyant une recette de 990 189 € (impôts directs + allocations compensatrices) au titre de l'année 2024, sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir en 2024 les taux votés en 2023, soit :

Taxe Foncière Bâti : 39,57%
 Taxe Foncière Non Bâti : 39,27%
 Taxe d'Habitation : 14,81%

En ce qui concerne le budget primitif 2024 du budget principal, dont le projet a été transmis aux élus le 28 mars dernier, le Maire indique qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 458 172,54 €** en fonctionnement, et à **2 574 490,00 €** en investissement. Il se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	2 147 750,00 €	Recettes de l'exercice	2 406 682,00 €
Ecritures d'ordre	7 000,00 €		
Virement en section d'inv	303 422,54 €	002 - Excédent de Fonct. N-1	51 490,54 €
TOTAL DEPENSES	2 458 172,54 €	TOTAL RECETTES	2 458 172,54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	2 077 390,00 €	Recettes nouvelles de l'exercice	1 507 374,07 €
		Virement de la section de fonctionnement	303 422,54 €
Ecritures d'ordre	19 000,00 €	Ecritures d'ordre	26 000,00 €
Restes à réaliser N-1	478 100,00 €	Restes à réaliser N-1	154 640,00 €
		1068 - Excédent de fonct. N-1	400 000,00 €
001 - Déficit invest N-1		001 - Excédent d'Invest.	183 053,39 €
TOTAL DEPENSES	2 574 490,00 €	TOTAL RECETTES	2 574 490,00 €

Après une présentation détaillée, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2024 du budget principal, tel que résumé si dessus.

Vote du budget primitif du budget annexe micro crèche

Le Maire présente au conseil municipal, qui l'adopte à l'unanimité, le budget prévisionnel du budget annexe ci-après.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1.010,00 €	Recettes de l'exercice	107.285,00 €
Ecritures stock (op.ordre)	109.710,76 €	Ecritures stock (op.ordre)	28.449,31 €
Virement en sect. d'inv.	25.013,41 €		0,00 €
002 – Déficit Fonct N-1	0.14 €	002 – Excédent de fonct. N-1	
TOTAL DEPENSES	135.734,31 €	TOTAL RECETTES	135.734,31 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nouvelles de l'exercice	0,00 €	Recettes nouvelles de l'exercice (équilibre)	3.435,90 €
Ecritures stock (op.ordre)	28.449,31 €	Ecritures stock (op.ordre)	109.710,76 €
		Virement de la sect. de fonct.	25.013,41 €
Restes à réaliser N-1	0,00 €	Restes à réaliser N-1	0,00 €
		1068 - Excédent de fonct. N-1 capitalisé	0,00 €
001 – Déficit Invest.N-1	109.710,76€	001 - Excédent Invest.	0,00 €
TOTAL DEPENSES	138.160,07 €	TOTAL RECETTES	138.160,07 €

Projet - Complexe sportif

En ce qui concerne la maîtrise d'œuvre du projet, elle a été confiée au cabinet FABER + BET HAY + ARES pour des travaux initiaux de création de vestiaires, d'une salle d'activités et de locaux techniques : 340 m² de surface plancher et 90 m² de surface extérieure, estimés à 770 000 € HT.

Or pour répondre aux besoins des usagers et aux demandes des financeurs, le projet a été revu il comprend désormais l'installation photovoltaïque - 430 m² de surface plancher à créer et 122 m² de surface extérieure sous un préau.

L'enveloppe a été actualisée à 1 370 000 € HT.

Le contrat de maîtrise d'œuvre, signé au taux de rémunération de 8% soit pour un montant de 61 600€ HT, passe dès lors à 109 600 € HT ; ces montants prévisionnels ont été inscrits au BP 2024.

Dans le cadre du financement du projet : 2 dossiers sont à déposer avant juin 2024, auprès de l'Agence Nationale du Sport

Axe 1 : Equipement de proximité : city stade -Tennis - Boulodrome : Financement de 30 à 50%

Montant des équipements : 229 000 € HT

Maitrise d'œuvre : 18 320 € HT

Total : 247 320 € HT

Axe 3 : Equipements structurants : Vestiaires -salle d'activités - rénovation : Financement au plus : 20 %

Travaux : 1 370 000 €

Maitrise d'œuvre : 109 600 € HT

Total : 1 479 600 € HT

Energies renouvelables- Eolien

En l'absence de monsieur Jean Pierre DUFEU, invité à se retirer, le Maire indique :

- qu'il s'est rendu avec plusieurs élus à la mise en service d'éoliennes nouvelle génération à MONTJEAN (53),
- que les zones d'accélération des énergies renouvelables définies le 12.02.2024, ont été dessinées et déposées sur le portail de l'Etat : en attente du bilan départemental.

En ce qui concerne le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune :

Le Maire propose de modifier les statuts de la société EOLIZE pour intégrer ENERCOOP BRETAGNE, une société coopérative d'intérêt collectif, dont les missions sont notamment de développer des moyens de production d'énergies renouvelables, de sensibiliser les acteurs du territoire et les citoyens aux économies d'énergie, de sensibiliser à la transition énergétique.

Le capital social d'EOLIZE de 1 000 € correspondant à la valeur nominale de cent 100 actions de 10 € euros chacune était initialement reparti comme suit : ENER'IV =75 actions - Commune = 25 actions.

Avec l'intégration d'ENERCOOP, il sera réparti comme suit : ENER'IV = 70 actions Commune = 20 actions ENERCOOP BRETAGNE = 10 actions

Après un vote à bulletin secret, le pouvoir de madame GAULARD n'ayant pas été utilisé, par 20 bulletins POUR et 1 bulletin BLANC, le conseil municipal approuve la participation de la commune à EOLIZE via l'apport de 200 euros, autorise le maire à signer les statuts de la société, le pacte d'associés et tout document relatif à ce dossier.

Le Maire indique que seul un locataire des landes communales n'a pas signé et ne signera pas la promesse de bail.

Par ailleurs, pour les établissements SAUDRAIS et M. Jean Paul HUET, des baux relatifs à des parcelles qu'ils exploitent depuis quelques dizaines d'années n'ont pas été retrouvés ; le Maire propose à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité de rédiger de nouveaux baux de 9 ans sur la base des loyers actuellement versés.

Dans le cadre de l'appel à candidature : les dossiers des entreprises ci-après ont été déposés et sont en cours d'analyse : EEF – ENGIE - EDF – VALOREM – ELICIO - ENERGIE QUELLE – ABO – WKN - IQUONY-QUENEA - IEL-VOLTA – GAIA – NOTUS - VALECO - JP ENERGIE.

Il est à noter que VENSOLAIR n'a pas souhaité déposer de dossier, jugeant le risque de refus élevé.

Voirie 2024

Le Maire rappelle qu'en 2023, le programme des travaux de voirie n'a pas été réalisé en intégralité et qu'il convient de le terminer, puis il indique que la commission chemin a visité la commune le 4 avril dernier et établit une liste des priorités à traiter, des devis sont à solliciter.

Par ailleurs, il indique qu'il a été questionné sur des éventuels aménagements de la voirie en entrée de bourg, côté Livré/Changeon, les riverains se plaignant de la vitesse excessive des automobilistes.

Personnel communal

Le Maire informe l'assemblée des mouvements de personnel et notamment des arrivées en ce début de mois de :

- Matthieu COQUELIN étudiant en 2^{ème} année de BUT GEA, en stage pour 3 mois avec pour missions de lancer une procédure de régularisation des chemins ruraux et de mettre en place des outils de calculs heures – couts...
- Céline FORTIN agent polyvalent : Entretien salles – Service restaurant scolaire – Centre de loisirs, en remplacement d'Eugène MATEUS en arrêt maladie depuis février 2024
- Cindy ABADO, agent polyvalent : Entretien des salles – mairie – école sur le poste de 24h30 créé en février dernier.

Yann COQUELIN, Agent de maîtrise aux services techniques de DOMAGNE depuis 2026, rejoindra l'équipe technique dès que sa mutation aura été acceptée et au plus tard le 9 juillet prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de modifier les montants plafonds de l'indemnité de fonction de sujétions et d'expertise des groupes 1 -2 et 3.

Maison de santé :

Le Maire indique qu'une orthophoniste, madame Mylène RAMANI devrait rejoindre l'équipe des professionnels de la maison de santé au 12.06.2024 et intégrer le bureau N°6. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer au 1.07.2024 un bail professionnel de 6 ans relatif au bureau 6 de 22.90 m², pour un loyer mensuel : 174.26 € TTC indexé sur l'indice de location des bâtiments à usage tertiaire) et un remboursement des charges dépendant de la commune : eau - extincteurs, maintenances, .. = 3.90 % .

Communauté d'agglomération – Médiathèque - Réseau Arléane

La convention d'adhésion au réseau Arléane étant arrivée à échéance au 31.03.2024, le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes du nouveau document et autorise le maire à le signer.

Régularisation foncière Chemin de la Benardais – La Cette

Suite à la création d'un nouveau chemin, le conseil municipal, à l'unanimité décide de procéder aux régularisations foncières et d'acquérir les parcelles H75 P (8a 64) H79 P (1a51) H78P (2a64) auprès de Sylvain FAUCHEUX et H 574 P (9a58) auprès du GAEC de l'Angerie .

Par ailleurs, afin de déterminer précisément des limites de propriétés au lieu-dit la Cette, le conseil municipal autorise le Maire à missionner un géomètre.

Divers :

- Sur proposition du Maire, le conseil municipal autorise l'achat pour un montant de 1 300€ HT d'un encart publicitaire dans SAMU MAGAZINE, revue d'information sur les activités, missions du SAMU; et valide, pour un montant de 100€, l'adhésion à l'association « les Amis de la Gendarmerie » dont l'objectif est de faire connaître, faire apprécier et soutenir la Gendarmerie Nationale au sein de la société civile
- Cette année, le Comité des Fêtes ne participera pas aux festivités du 14 juillet mais organisera la Fête de la Musique le 22 juin, les Gourmand'ize le 21 et 22 décembre, la vente d'huitres les 24 et 31 décembre.
- Le bar des sports organisera un concours de palets le samedi 8 juin 2024 sur le parking de l'ancienne poste, derrière le Monument aux morts.